

Plainte en ligne

Travail / Dossier prof / dt accès

Vos coordonnées

Votre civilité : Monsieur	Votre nom : DIAS	Dias	Votre prénom : Dominique
Adresse :			
Code postal : 13004 Ville : marseille			
Adresse électronique :		Téléphone :	

Votre demande

Identification de l'organisme incriminé

Nom Organisme : COMMUNE DE MARSEILLE DIRECTION RESSOURCES HUMAINES	
N° SIRET: 211300553 06286	
Adresse de l'employeur : 90 BD DES DAMES	
Code postal : 13002 Ville : MARSEILLE 2	

Votre plainte

Précisez l'objet de la plainte : A la suite d'une première plainte (Dossier 21011460) la CNIL a demandé à la Ville de Marseille de répondre à ma demande.

La réponse de la Ville de Marseille est incohérente et démontre, d'une part qu'une partie de mes données à caractère personnelle ne sont pas bien répertoriées, et d'autre part que des données me concernant personnellement ont été volontairement dissimulées.

Les démarches que vous avez entreprises

Date d'envoi de la première demande : 14/04/2021

Démarches que vous avez entreprises auprès de votre employeur : 1 - Recours gracieux avec demande de transmission des données personnelles et du rapport invoqué pour la décision de mettre fin à mes fonctions

2 - Recours en annulation au TA avec Injonction pour la transmission du rapport qui comporterait ma mise en cause (Injonction §40 page 6 du recours en annulation)

3 - Première plainte à la CNIL Dossier 21011460

4 - Demande de médiation au TA avec refus de la Ville de Marseille au 10 février 2022

5 - Echanges de messages avec le DPD de la Ville de Marseille les 18 et 21 mars 2022

6 - Message à la Ville de Marseille du 5 mai 2022 de dénonciation des réponses de la Ville qui nie l'existence du rapport me mettant personnellement en cause. Document également dénoncé en parallèle par un mémoire complémentaire de la procédure au Tribunal Administratif.

Pièces à l'appui de votre demande :

- 3_2021.06.09 Recours en annulation.pdf
- 4_Lettre VDM refus mediation du TA 10 fevrier 2022.pdf
- 5_Message DPD VDM du 31 mars 2022.pdf
- 6_Rapport IGS DPGR lettre DGS 28janvier2021.pdf
- Lettre DGS 20avril2022.pdf
- Message DDIAS a la Ville de Marseille du 5mai2022.pdf

Les informations recueillies sont transmises aux personnels de la CNIL en charge du traitement de votre demande. Elles pourront, si nécessaire, être portées à la connaissance du responsable du fichier visé par votre plainte.

[En savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits.](#)